

**Tableau récapitulatif  
Réforme des collectivités publiques**

	Réduction de la dépense publique / Augmentation des ressources	Réforme de l'Etat	Simplification administrative
Jean-Michel DARROIS		Recruter davantage de juges au tour extérieur  Associer davantage AAI et juges	Développer le rescrit (pour les entreprises)
Jean-Noël TRONC	Supprimer le département permettrait de faire des économies importantes :  vente des hôtels de département par les Domaines, à chiffrer, mandats des élus, réduction du nombre d'agents redondants après ventilation des missions à la Région et au département, suppression parallèle d'une partie des redondances des services de l'Etat.		Le département est aujourd'hui trop petit pour l'échelon européen, trop grand pour le citoyen, plus attaché à la commune dont les services lui sont immédiatement accessibles
François VILLEROY	Penser en terme de volume des dépenses publiques  Evaluation ex-post systématique de toute nouvelle réglementation ou dépense publique au bout de trois ans		Concentrer les régions en 7 à 10 grandes inter- régions, quitte à garder les départements.
Jacques DELPLA	Renforcer le Ministère des Finances dans le processus budgétaire  Procédure de préparation du budget en deux temps par le gouvernement  Mise en place d'un Haut- Conseil de la Politique Budgétaire		

<p><b>Pehr GYLLENHAMMAR</b></p>		<p>Etudier rapidement les interventions de l'Etat pour établir s'ils sont nécessaires ou si on peut éliminer <b>une grande partie et déléguer la responsabilité ailleurs.</b></p>	
<p><b>Xavier FONTANET</b></p>	<p><b>Vendre le maximum d'actifs de l'Etat : murs, sociétés, concessions</b></p> <p>S'attaquer au déficit budgétaire. Cette dette c'est trente cinq ans de déficit.</p> <p>Inscrire un léger excédent budgétaire dans la Constitution.</p> <p>Une génération n'a pas le droit de transférer le déficit sur la génération suivante</p> <p>Tout élu venant de la sphère publique devra démissionner de son poste de la fonction publique s'il vient à être élu sénateur ou député</p>	<p>Regarder dans le détail le système de motivation des fonctionnaires à la marche de l'économie de <b>Singapour.</b></p> <p>Une rémunération incitative des fonctionnaires est un des moyens de favoriser l'efficacité économique de l'Etat car on peut ainsi aller chercher les économies partout.</p> <p>Mise en concession des activités non régaliennes gérées par l'Etat sous cahier des charges rédigé par l'Etat. L'Etat pourra les monnayer, ce qui contribuera à rembourser sa dette.</p>	
<p><b>François VILLEROY</b></p>	<p>Une priorité claire doit être la réduction des déficits. <b>Pas de baisse des prélèvements obligatoires tant que nous ne sommes pas à l'équilibre.</b></p>		

	<p>Retenue à la source de l'impôt sur le revenu, qui corrigerait une exception française.</p> <p>Sa conséquence : nous avons par rapport aux autres, un IR beaucoup plus bas et des cotisations sociales plus lourdes sur l'emploi.</p>		
<p><b>Serge WEINBERG</b></p>	<p>Fixer une règle constitutionnelle de niveau des dépenses de l'Etat imposant le vote d'un budget en excédent primaire ( c'est-à-dire avant financement de la dette ) et calculé sur une moyenne de 3 ans de telle façon qu'il permette de ramener le niveau des dépenses publiques par habitant à la moyenne européenne d'ici 2012.</p> <p>Cette contrainte globale forcera le gouvernement et donc chaque ministère à réformer son organisation et ses moyens pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réexaminer ses priorités</li> <li>et</li> <li>- dépenser mieux</li> </ul>		<p>Supprimer le département amènera une <b>plus grande clarté des responsabilités</b>, un éloignement des citoyens permettant une gestion plus « sereine » des nombreuses prestations et subventions</p>

	<b>Accroître la sécurité juridique et la qualité des normes</b>
<b>Jean-Michel DARROIS</b>	Placer la rédaction des lois sous l'autorité directe du PM (Royaume-Uni) Obligation d'évaluer préalablement les lois Obligation de transposer les directives européennes dans les délais impartis Rétablir l'équilibre entre la loi et le règlement
<b>Jean KASPAR</b>	Renforcer la loi cadre